

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE DIRECTEUR du 15 mai 2024

De la séance du Comité Directeur du SMICTOM Nord Alsace qui a eu lieu le **15 mai 2024** au siège du **SMICTOM Nord Alsace 18 h.**

La convocation écrite à cette séance avec indication de l'ordre du jour a été transmise à chaque membre le 3 mai 2024.

Assistaient à cette séance, sous la présidence de Monsieur Philippe GIRAUD, Président, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Schaffhouse-près-Seltz,

Monsieur Claude PHILIPPS, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire d'Oberroedern.

Monsieur Bernard CHARBAU, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, adjoint au Maire de Lembach.

Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, adjoint au Maire de Wissembourg.

Monsieur Jean-Luc BALL, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Seltz.

Monsieur Roger ISEL, Délégué, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Hegeneu.

Monsieur Guillaume PETER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, Maire de Forstheim.

Monsieur René RICHERT, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Riedseltz.

Monsieur Serge STRAPPAZON, Délégué, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg, Maire de Cleebourg.

Etaient absents excusés :

Monsieur Victor VOGT, Vice-Président, Conseiller communautaire de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Gundershoffen, avec procuration de vote à M. ISEL.

Monsieur Didier BRAUN, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hoffen.

Madame Anne GUILLIER, Déléguée, Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Niederbronn-les-Bains, avec procuration de vote à M. GIRAUD.

Monsieur Fabien JOERGER, Délégué, Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Plaine du Rhin, Maire de Wintzenbach.

Monsieur Serge KRAEMER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt, Maire de Hatten, avec procuration de vote à M. PHILIPPS.

Monsieur Hubert WALTER, Délégué, Vice-Président de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, Maire de Reichshoffen.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 22 février 2024
2. Présentation du principe de Délégation de Service Public
3. Marché public – Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers
4. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
5. Rapport annuel 2023 concernant le Programme Local de Prévention des Déchets
6. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Directeur 22 février 2024

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la séance du Comité Directeur du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Voix pour = 12

Voix contre = 0

2. Présentation du principe de Délégation de Service Public

Le SMICTOM Nord Alsace a pour projet la création d'une unité de méthanisation dans le but de traiter les biodéchets collectés sur son territoire et ainsi de réduire son empreinte carbone en limitant les transports. Ce projet permettrait également de maîtriser les coûts de traitement tout en bénéficiant de la revente du biogaz produit.

Malheureusement, le syndicat a actuellement peu de visibilité sur les aides qu'il serait en mesure de bénéficier pour la réalisation d'un tel projet (sollicitations de l'appel à projet méthanisation de l'ADEME, FEDER et Fonds Vert).

Une autre piste pour la réalisation de ce projet pourrait être la mise en place d'une concession (DSP).

Messieurs PORTRON et LORICH de la société SUEZ sont conviés à présenter les possibilités existantes dans le cadre d'une éventuelle concession de l'unité de méthanisation.

Les élus interrogent sur la possibilité de faire traiter les biodéchets sur des méthaniseurs actuellement exploités par des agriculteurs du secteur.

M. Lorch indique que pour méthaniser les biodéchets, il convient de réaliser une première étape de déconditionnement afin d'enlever toute impureté car les méthaniseurs agricoles ne sont pas équipés de ce dispositif et n'intègrent que de la matière liquide sous forme de soupe.

M. Portron précise qu'il y a également une autre étape indispensable à savoir une phase d'hygiénisation car dans les biodéchets se trouvent également des produits carnés et le substrat final ne pourrait pas être épandu sans cette étape.

M. Giraud précise également que même si un agriculteur du secteur devait être équipé de cet outil de pré-traitement, il serait soumis au marché public pour prétendre au traitement des biodéchets issus de la collecte sur le SMICTOM Nord Alsace.

3. Marché public – Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers

Le Président expose :

Le présent marché est un marché de prestations de services passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen soumise aux dispositions des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

Le marché a pour objet la fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers du SMICTOM Nord Alsace.

Le marché est conclu pour une période de 2 ans, renouvelable 2 x 1 an soit 4 ans maximum.

La Commission d'Appels d'Offres réunie le 15 mai 2024 a attribué le marché à la société COLLECTAL. Il prendra effet à partir de sa notification.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'attribution du marché de fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets à :

Société COLLECTAL

Conformément au procès-verbal d'attribution de la commission d'appels d'offres du 15 mai 2024, du rapport de présentation et en application du code des marchés publics.

Voix pour = 12

Voix contre = 0

4. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Président expose :

Rendu obligatoire par la loi Barnier du 2 février 1995, un décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 définit le contenu minimal de ce rapport qui doit être présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport sera transmis ensuite aux présidents des communautés de communes, aux maires des communes membres pour en rendre compte à leur assemblée délibérante.

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Voix pour = 12

Voix contre = 0

5. Rapport annuel 2023 concernant le Programme Local de Prévention des Déchets

Le Comité Directeur,

sur proposition du Président,

décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport annuel 2023 du Programme Local de Prévention des Déchets.

Voix pour = 12

Voix contre = 0

6. Divers

- Collecte des pneus usagés

Deux opérations de collecte sont prévues annuellement (printemps et automne). Afin de permettre aux usagers de se rendre en déchèterie plus facilement (la collecte spécifique ne se faisait que les lundis), l'opération de collecte des pneus usagés s'est déroulée sur une semaine complète au cours du mois d'avril.

Sur une seule opération, 10 547 pneus ont été déposés en déchèteries. A noter qu'en 2023, sur deux opérations, 8 588 pneus avaient été collectés. Le budget prévu (50 000 €) en 2024 dans le cadre de cette opération est d'ores et déjà dépassé (51 315 €).

Les membres du Comité Directeur sont sollicités afin de savoir si l'opération doit tout de même être reconduite à l'automne prochain.

M. Ball est d'avis de reconduire l'opération à l'automne afin d'éviter de retrouver plus de pneus dans la nature.

M. Tyburn s'interroge sur le fait de continuer cette opération gratuitement et serait favorable à demander une contribution des usagers qui souhaitent déposer leurs pneus et proposerait de facturer 5 € par pneu.

M. Charbau indique que seuls les gens honnêtes vont adhérer à l'opération payante et que l'on en retrouvera plus dans la nature.

M. Giraud est d'avis de limiter le nombre de pneus par apport et éventuellement d'appliquer un tarif moins important que les 5 € proposés par M. Tyburn.

M. Strappazon indique que beaucoup d'opérations et de collectes (collecte de pneus, collecte des biodéchets, collecte sélective...) sont aujourd'hui proposées « gratuitement » aux usagers mais que ces dernières ont des coûts importants, il sera donc inévitable de devoir augmenter les redevances l'année prochaine.

Le Comité Directeur décide de reconduire l'opération à l'automne prochain.

- Réassort sacs biodéchets

Le déploiement de la collecte des biodéchets est effectif sur le territoire du SMICTOM Nord Alsace depuis le 1^{er} janvier 2024. A cet effet, chaque foyer a été destinataire d'un kit comprenant un bioseau, 100 sacs kraft et les consignes de tri.

Il s'avère que beaucoup de foyers utilisent les sacs à d'autres fins que celle de l'élimination des biodéchets. Afin de responsabiliser les ménages, le Bureau a décidé de facturer les dotations de sacs à l'instar de ce qui se pratique dans les autres collectivités. Le montant facturé sera de 3 €/50 sacs ou 5 €/100sacs.

Le montant correspondant à chaque communauté de communes leur sera refacturé et la liste des usagers ayant retiré des sacs leur sera transmise, charge à elles de les refacturer dans le cadre de la facturation de la redevance.

Les modalités de distribution s'articuleront de la façon suivante :

- Deux opérations annuelles de distributions avec une permanence (un lundi) sur une déchèterie par communauté de communes (sauf Wissembourg où la distribution se fera au siège du SMICTOM).
- Inscription obligatoire / procuration de retrait possible
- Mobilisation des agents du siège du SMICTOM dans le cadre de ces opérations
- Refacturation des communautés de communes

Aucun point particulier n'étant soulevé, le Président lève la séance à 20h10.

Le Président du SMICTOM Nord Alsace,
Philippe GIRAUD



Le secrétaire de séance,
Michael GRUNY

